



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024**Délibération n°57/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : IMMERSITY 2025

La réalité virtuelle offre des débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles que des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale offre des opportunités dont le Pôle Image Magelis a souhaité se saisir il y a quelques années pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis, en mettant au cœur de son développement le secteur de l'image numérique, a créé IMMERSITY en 2018, un événement professionnel réunissant des acteurs du secteur de la réalité virtuelle concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

Devant le succès rencontré à chaque édition et face aux enjeux de la filière, Magelis souhaite renouveler l'événement et organiser une nouvelle édition d'Immersivity, sur un format identique à 2024, à savoir des conférences, des études de cas et des présentations diverses. La huitième édition d'Immersivity aura lieu le mercredi 26 et jeudi 27 mars 2025 au Cnam-Enjmin.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de toutes les éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme s'articulera autour de conférences, d'études cas et de présentations diverses sous des formats adaptés. L'évènement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres filières, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et suscitera des collaborations entre les différents participants. Un temps est également accordé aux 4 duos d'auteurs qui ont été accueillis à Angoulême en juillet 2024 pour la résidence XR CREATIVE et qui présenteront leurs projets aux producteurs présents à Immersivity.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité de nouveau s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2025, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Les partenaires pour cet événement restent inchangés : le CNC, PXN – l'Association de producteurs d'expériences numériques indépendants, le CNXR – Conseil National de la XR et COBO/CATS - le Cluster Aquitain du Transmedia Storytelling. Le Pôle Image pourrait associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire également comme partenaires de la manifestation.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'opération exposée ci-dessus ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement), par le Pôle Image Magelis, des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2025 ;
- autorisent Monsieur le Président à conduire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN